

Réévaluation des fonctions de l'enseignement primaire :

Pour une juste revalorisation du métier d'enseignant-e !

Nous, soussigné-e-s, enseignantes et enseignants à l'école primaire genevoise, demandons que la réévaluation de notre fonction aboutisse sans délai et se traduise notamment par une hausse immédiate de nos salaires.

En effet, notre fonction n'a pas été réévaluée depuis 1975. Or, à l'évidence, notre profession a considérablement évolué. Plus de 30 années ont passé au cours desquelles de grandes transformations du métier et du contexte social se sont produites. C'est pourquoi, le 16 décembre 2002, nous avons déposé une demande de réévaluation en rendant visibles les multiples éléments nouveaux qui modifient et complexifient notre profession, dont voici les principaux, cités ci-dessous :

- L'entrée en vigueur de la charte et du **cahier des charges** de l'enseignant primaire le 1^{er} janvier 1996, qui élargit sa mission et précise cinq temps distincts au niveau du temps de travail :
 1. Un temps d'enseignement en présence des élèves
 2. Un temps de gestion et de planification du travail (préparations, corrections, évaluations, travaux administratifs, organisation de camps, d'excursions, de manifestations, ...)
 3. Un temps d'entretien avec les parents (de plus en plus codifié et en augmentation)
 4. Un temps de concertation avec les enseignants (le travail en équipe est institué dans le cahier des charges) et avec les autres partenaires de l'école
 5. Un temps de réflexion et de discussion
- La mise en place dès 1996 d'une **formation universitaire**, académique et professionnelle, la licence mention enseignement (LME). Une licence universitaire en sciences de l'éducation incluant le mémoire devient le titre requis à l'engagement ; les dérogations, à cause de la pénurie d'enseignants, ne sont possibles que pour les porteurs d'autres licences.
- L'introduction de nouvelles disciplines et la réécriture complète des programmes d'enseignement en termes d'**objectifs d'apprentissage**.
- L'assouplissement des échéances annuelles et l'instauration d'abord de deux **cycles d'apprentissage** de 4 ans, puis ensuite de deux cycles de 2 ans en division moyenne, impliquant également des modifications fondamentales successives de l'évaluation des élèves.
- Une communication et une **collaboration** plus étroites **avec les familles**.
- La construction de **projets d'école** pour 4 ans (ou la rédaction dans un premier temps de plans de travail annuels) intégrant des **bilans** collectifs soumis à l'autorité scolaire.
- Une obligation du **travail en équipe** et d'un **suivi collégial** des élèves, ainsi que l'introduction d'une nouvelle fonction, celle de **responsable d'école**, avec un cahier des charges spécifique.
- Le développement de **structures d'appui** aux élèves en difficulté et allophones.
- Le développement d'**activités interculturelles** et la mise en place d'une école ouverte aux langues (EOL) pour l'enrichissement mutuel des différentes communautés culturelles.
- L'intensification de la **formation continue** professionnelle, incitant à des formations collectives au sein des établissements.
- L'encouragement d'un **travail en réseau** avec tous les partenaires concernés par certaines situations d'élèves : enseignants, infirmières, animateurs parascolaires, SMP, PDJ, Le Point, Hospice Général, Maison de Quartier, etc.

D'une manière générale, l'évolution de la société amène des exigences et des pressions nouvelles sur les familles, les élèves et les enseignants. Au cours des dernières années, nous, les enseignant-e-s, avons cherché à nous adapter, à améliorer nos prestations, à modifier nos pratiques pour faire face tant aux difficultés d'apprentissage, qu'aux élèves qui rencontrent plus de facilité. Les défis que nous relevons ciblent l'atteinte des objectifs par tous. C'est pourquoi nous nous sommes engagés avec d'autres partenaires dans les nombreux changements qui ont touché l'école enfantine et primaire, notamment avec la rénovation de l'enseignement primaire dès 1994. Ainsi le contexte et la charge de travail, confrontés à une population d'élèves de plus en plus hétérogène, ont nécessité une gestion de classe et d'école mieux différenciée et plus complexe.

Le débat public et politique qui entoure l'école, les enquêtes internationales pour mesurer son efficacité, l'image de la fonction enseignante qui se ternit, le manque de soutien institutionnel, la dégradation des rapports éducatifs et les incivilités, nous obligent à une prise de distance, au développement de nouvelles compétences, à une analyse de nos pratiques et de nos réactions, à des remises en question permanentes ; en devant nous protéger des influences excessives, en nous défendant et en justifiant notre travail, régulièrement mis en cause. Cela entraîne parfois "burn-out", stress, et mal-être.

- Exemples sur ce que la fonction enseignante actuelle implique de plus qu'en 1975 :

Sur le plan pédagogique

- L'introduction de l'allemand, de l'informatique, la modification des programmes de mathématiques, de français et d'environnement (géographie, histoire, sciences), avec un changement fondamental de concepts et d'orientations, passant d'une logique de programmes annuels à une logique d'objectifs sur 4 ans.
- L'introduction de cycles d'apprentissage pluriannuels exigeant un travail en équipe soutenu et du temps de concertation. La coopération a pour but d'élaborer et de planifier les apprentissages, d'harmoniser les pratiques pédagogiques dans l'école, et de réfléchir aux divers dispositifs possibles pour aider les élèves à progresser. S'ajoutent encore l'utilisation de balises (en 1P et 5P) et les épreuves cantonales récemment introduites en 2P et 4P.
- Un suivi collégial régulier des élèves, des collèges/conseils des maîtres à mettre en place, exigeant des capacités de décentration et de synthèse.
- L'obligation d'un développement des compétences en matière de didactiques, d'approches pédagogiques et de recherches, ainsi qu'une formation continue personnelle et collective dans toutes les disciplines scolaires.
- Une nouvelle évaluation formative, informative et certificative en remplacement des notes seules, la rédaction de commentaires qualitatifs dans les nouveaux livrets scolaires, qui concernent la progression de l'élève par rapport à des objectifs à atteindre. L'introduction de portfolio et/ou de dossiers d'évaluation. L'adaptation immédiate aux nouveaux livrets 2005 avec appréciations traduites en notes.



PÉTITION ADRESSÉE AU CONSEIL D'ÉTAT

- L'élaboration de chartes, de règlements internes construits au sein de conseils de classe, de parlements d'enfants et/ou de commissions de discipline, etc. pour favoriser la cohabitation harmonieuse, la coopération et la solidarité, mais aussi pour faire face à l'augmentation des incivilités et des problèmes de violence. Une collaboration accrue avec le parascolaire, les associations de quartier et de parents devient nécessaire.
- Des collaborations avec différents interlocuteurs, psychologues et autres, concernant la santé physique et mentale des élèves, voire l'intégration d'élèves handicapés.
- Des normes et consignes de sécurité plus strictes et contraignantes à respecter lors des déplacements et des activités scolaires en dehors des bâtiments, par manque d'accompagnateurs.
- L'encadrement et le soutien aux nouveaux collègues engagés, qu'ils soient remplaçants ou suppléants. L'accompagnement et la formation des étudiants LME en stage dans les écoles se sont développés et constituent la seule approche pratique. Les écoles sont ainsi devenues un lieu de formation professionnelle à part entière.

Sur le plan administratif

- Une multiplication des tâches administratives, par délégation des inspecteurs et autres partenaires, à la fois au niveau de la classe, de l'école, de la circonscription, et aujourd'hui de la région.
- La tenue de comptes et la gestion des budgets d'une école, portant sur des sommes nettement plus importantes, exigent des techniques comptables plus élaborées et des contrôles rigoureux et réguliers.
- Etc.

Ainsi, tant au niveau de la formation requise (licence universitaire), de l'expérience attendue, des exigences intellectuelles, des contraintes physiques et psychiques, des responsabilités que des compétences en communication, il est aujourd'hui indéniable que notre métier d'enseignant-e primaire s'est fortement densifié, modifié et complexifié. Cela mérite reconnaissance !

Or, voilà maintenant près de trois ans que notre demande de réévaluation a été faite ! Durant ce laps de temps, l'association professionnelle a travaillé d'arrache-pied pour établir les descriptions de postes aussi nombreuses (TIT, GNT, STACC, Spécialisé, MS arts visuels-musique-rythmique-éducation physique-psychomotricité-atelier EFP) que fouillées. Ce travail de titan se compte en centaines d'heures de séances, de rédaction, de correspondances, d'auditions et a impliqué nombre de collègues. Des freins de toutes sortes ont alterné avec des promesses rassurantes. **Mais finalement, Mme Martine Brunschwig Graf, qui avait cautionné cette démarche de réévaluation en tant que présidente du DIP en 2002, l'a annihilé durant l'été 2005, en tant que présidente du Conseil d'Etat !** En déclarant caduques les demandes de réévaluations collectives de fonction en cours, la présidente du Conseil d'Etat, avant son départ, a tenté de réduire à néant notre travail et notre revendication légitime. Ce mépris n'est pas acceptable !

En 1993, les maîtres-ses spécialistes avaient obtenu par décision du Conseil d'Etat de passer de classe 14 en classe 15... cela ne s'est jamais traduit dans les faits, *pourquoi ?* Les enseignant-e-s primaires, dès 1996, lorsque que la licence universitaire devenait le titre requis à l'engagement, auraient dû automatiquement coulisser de la classe 16 en classe 18... cela ne s'est jamais fait, *pourquoi ?*

Notre demande de réévaluation (2002) étayée, légitime, appuyée par M. Charles Beer en tant que président du DIP est, après trois ans de labeur, balayée par le Conseil d'Etat, sans que le service d'évaluation des fonctions (SEF) ne se soit prononcé ! Et nous resterions sans rien dire ? **NON !**

Nous, enseignant-es du primaire, signataires de cette pétition adressée au Conseil d'Etat, notre employeur, exigeons :

- ✓ **Le passage immédiat en classe 18 – indépendamment du travail et de la réponse du SEF – pour toutes et tous les enseignant-e-s du primaire ;**
- ✓ **Le passage immédiat en classe 16 – indépendamment du travail et de la réponse du SEF – pour toutes et tous les maîtres-ses spécialistes du primaire ;**
- ✓ **La poursuite du travail du SEF sur notre dossier et l'obligation de nous rendre une réponse argumentée dans les plus brefs délais ;**
- ✓ **L'application effective dans les meilleurs délais de la recommandation qu'émettra le SEF, dans la mesure où elle nous conviendra.**

NOM	Prénom	Fonction	Ecole	Signature



Feuille à renvoyer, même avec une seule signature, à la

**Société pédagogique genevoise
Case postale 5434
1211 Genève 11**

Merci de votre collaboration !

Délai : 21 novembre 2005 !